



TIRER L'EAU DE LA TERRE

Un autre puits a été installé aux Jardins de la Marrache, par la société Terre Eco+ et après visite d'un sourcier. Celui-ci a été creusé à 7,80 mètres de profondeur afin d'offrir un nouvel accès à l'eau pour les potagers !

DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS VERTS

Des dépôts sauvages de déchets verts sont toujours signalés sur la commune. Ils sont pourtant interdits et sanctionnés : en plus de dégrader le paysage, ils polluent les sols et les eaux, et propagent les plantes invasives. Nos déchets verts doivent être déposés dans les bacs marron, en déchetterie ou revalorisés dans notre jardin (broyage et paillage, compost etc).

Pacte pour la transition énergétique où en est-on ?

Urgence climatique. Le conseil local pour la transition qui rassemble le collectif (citoyens) pour le pacte, des élus et des représentants des services municipaux a validé « l'état des lieux » au 12 mai 2021 pour les 6 mesures prioritaires qui concernent l'énergie, l'agriculture, l'alimentation, les continuités écologiques, les mobilités douces et la gestion des déchets. Un calendrier de réunions a été établi pour les groupes de travail sur ces 6 thématiques.

Cinq rencontres ont pu se tenir avant les vacances d'été. Pour chaque groupe de travail, les membres du Conseil Local pour la Transition ont émis des propositions qui seront étudiées et proposées aux membres du Conseil Municipal.

↓ Logo national du Pacte de transition énergétique



L'ÉNERGIE

- Actualiser l'expertise de l'ADEME pour le Plan Environnement Collectivités
- Poursuivre la sensibilisation et la formation des agents communaux aux « Eco gestes »
- Poursuivre l'isolation de tous les bâtiments et de l'installation de panneaux solaires quand c'est techniquement possible.
- Impulser un projet d'utilisation de la géothermie au niveau de la communauté d'agglomération à grande échelle comme cela a été fait en certains endroits de l'Île-de-France.
- Encourager Grand Paris Sud qui a la compétence « éclairage public » à installer quand c'est possible des éclairages dynamiques permettant de réduire l'éclairage, notamment sur les zones d'activités.
- Poursuivre le remplacement des véhicules légers du parc automobile par des véhicules électriques.

L'AGRICULTURE

- Conforter la préservation des zones agricoles et naturelles (Boucles de l'Yerres, Plateau d'Égrenay) et le maintien du périmètre d'urbanisation sans extension dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme
- Sur la zone située à l'Est de l'Écopôle, encourager l'EPA à privilégier l'installation d'une unité de production agricole (maraîchage ou

autre en fonction de l'état du sol).

- Etudier l'opportunité d'installation d'une ferme urbaine (étude et visites de site prévues à Moissy-Cramayel)
- Poursuivre et étendre les implantations de haies actuelles en concertation avec les agriculteurs

LES MOBILITÉS DOUCES

- Un déploiement de trottinettes électriques est prévu à l'instar de la commune de Roissy-en-Brie
- Aménagements pour la circulation à bicyclette dans la ville : plusieurs améliorations et aménagements vont être réalisés
- Parking sécurisé pour les vélos : il est suggéré de faire une étude d'implantation (coût, faisabilité,...) sur un emplacement mixte Coupole / piscine pour une consigne à vélos.
- Plusieurs pistes seront étudiées (scolaires, associations et autres public) pour poursuivre les sondages et la sensibilisation à la mobilité en vélo.

D'autres propositions concernant la gestion des déchets et les continuités écologiques (trames verte, bleue et noire) ont été faites et seront détaillées ultérieurement.

+ D'INFOS Collectif de citoyens : pacte77380@gmail.com ou Service développement durable : pacte.transition@mairie-combs-la-ville.fr